

Les températures remontent lentement mais régulièrement depuis début mars avec des maximales systématiquement supérieures aux normales depuis une semaine. Malgré la fraîcheur du début de mois, nous sommes donc à 1°C au-dessus des normales sur les 2 premières décades et plus encore depuis une semaine. Ces deux premières décades ont été excédentaires en terme de pluviométrie avec déjà 85% de ce qu'il tombe en normale sur le mois complet, mais cela semble se calmer. Les rayonnements qui ont été déficitaires de plus de 25% augmentent. Tout cela donne une agréable impression de printemps plus que bienvenue.

Les travaux en plaine vont en effet pouvoir reprendre normalement, notamment les semis de cultures de printemps. Malgré les conditions printanières, le parasitisme reste limité. Seules les fonds de cuve maladies sur céréales interrogent pour la suite, et les premiers fongicides qui pourraient parfois être précoces notamment sur rouille jaune, puis ponctuellement sur piétin verse. Le sujet rouille brune sera peut-être aussi à suivre à partir de mi-avril, puis la septoriose à partir du stade 2 noeuds sur variétés très sensibles, semées tôt. Mais à ce jour cela reste une tendance qui peut se confirmer ou s'inverser en fonction de la météo à venir.

BLE

Commencer à solder les 2emes apports d'azote

Si vous avez bien limité la dose au premier apport pour limiter les pertes par réorganisation, et que vous avez choisi de fractionner le 2eme apport, vous vous êtes sécurisé vis-à-vis d'un risque sécheresse fin mars tout en améliorant le coefficient d'utilisation de vos précieuses unités d'azote. La première fraction (la moitié) du deuxième apport a désormais été apportée (voir messages précédents). Dans les parcelles qui ont très nettement amorcé la montaison, si vous êtes intervenu il y a plus de 10 jours, le solde du 2eme apport peut être apporté, sinon en règle générale, à prévoir dernière semaine de mars.

Régulateurs en cours

La montaison est très précoce, estimée avec 10 jours d'avance, et la majorité des parcelles sont au moins au stade redressement et souvent déjà au stade épis 1 cm bien avancé, même parfois au stade 1 nœud ce qui est exceptionnel, mais cela arrive sur des variétés mal régulées par le photopériodisme. Attention néanmoins à ne pas compter le faux nœud qui peut être présent dans les parcelles qui décollent tôt. Avec l'habitude on le distingue assez facilement en observant des petits bourgeons qui sont les ébauches de ce qui correspond aux racines coronaires sur Maïs. Il faut donc mesurer à partir de ce faux nœud.

Avec l'allongement des jours et les conditions poussantes actuelles, les premiers cycocel sont en cours de façon anticipées par rapport à une année normale (voir message précédent). Utiliser par exemple C5 Flex à 2L/ha. Si vous souhaitez revenir 10 à 12 jours plus tard il faudra choisir une autre solution (une seule application autorisée). Sinon sur risque verse élevé, on relai plutôt avec du Moddus en montaison. Il est trop tôt pour appliquer les Moddus-Medax en passage unique compte tenu du mode d'action de ces produits. De plus, en situation à risque verse élevé, il est conseillé de commencer par réguler la base de tige avec du cycocel.

Attention, les associations type « cycocel » + Moddus ne sont réglementairement plus possibles. Il faudra donc décomposer.

Fond de cuve maladies important

A ce jour il est trop tôt pour commencer les protections fongicides malgré les niveaux d'inoculum importants. Par ordre chronologique, la première maladie qui pourra justifier les premières interventions sera la rouille jaune sur variétés sensibles notées 6 et moins, semées tôt en bordure maritime, au seuil de « présence de foyers au stade épis 1cm ». Pour l'instant on n'observe ponctuellement que quelques pustules. Pour les autres maladies il est trop tôt pour tirer des tendances, on ne peut à ce stade que constater un fond de cuve important.

COLZA

La floraison se généralise

Les colzas avancent bien et des fleurs sont présentes dans 2/3 des parcelles, soit quelques fleurs au stade E boutons écartés soit généralisation au stade F1 début floraison.

L'apparition des premières fleurs marque la fin du risque charançons de la tige, et méligèthes. Seules des parcelles anormalement colonisées par les méligèthes pourraient justifier une intervention si leur nombre en arrivait à entraver la floraison, ce qui n'a pas été observé à ce jour. Il est trop tôt pour envisager le premier anti-sclérotinia (attendre la chute des premiers pétales).

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 19 mars 2024 (BSV G.C. N°09). « La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762 dans le cadre de l'agrément multisites porté par la Chambre d'Agriculture France. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires »

François DUMOULIN , Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise à l'Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, F.Dumoulin, L.Godet, L.Légrand, M.Marie, J.Martin, O.Philippe, S.Wieruszki. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »